



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/109

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À 3D CONCEPT
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/109

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À 3D CONCEPT
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu,
- Vu** l'avis des domaines 2019-33274V0075 du 18 janvier 2019,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu,
- Vu** la délibération 2017/153 du 12 décembre 2017 autorisant la vente d'un terrain à la société 3D CONCEPT,
- Vu** la délibération complémentaire du Conseil Communautaire 2018/91 du 5 juillet 2018 concernant la vente d'un terrain à la société 3D CONCEPT,
- Vu** l'avis de la commission développement économique du 4 juin 2019,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

Le conseil communautaire a délibéré le 12 décembre 2017 puis le 5 juillet 2018 afin de vendre la parcelle cadastrée D 837 à la société 3D CONCEPT.

Cette délibération était valable une année et prévoyait le dépôt du permis de construire puis une signature de l'acte authentique au plus tard le 31 mai 2019.

Un compromis de vente a été signé le 12 juillet 2018 avec notamment comme condition suspensive l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 11 avril 2019 pour une date de réitération par acte authentique le 31 mai 2019. A ce jour, le permis de construire n'a toujours pas été déposé.

Cependant, l'acquéreur nous a confirmé son souhait de se porter acquéreur du terrain.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer à nouveau sur la vente au profit de 3D CONCEPT en vue de signer l'acte authentique de vente au plus tard le 10 janvier 2020.

Rappel de l'activité de 3D CONCEPT :

Elle est spécialisée dans la création et l'aménagement de poste de travail notamment pour prévenir ou pour prendre en charge les troubles musculo-squelettiques.

L'entreprise emploie actuellement 12 personnes spécialisées dans les domaines de l'ergothérapie, de l'ergonomie et dans le design numérique en 3D.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition du lot 1 (2 490m²) et la construction d'un bâtiment d'environ 370 m².

Coût global du projet : 425 000 €.

Recette attendue : 87 150 € HT.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/109

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À 3D CONCEPT
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre la parcelle cadastrée D 837 à 3D CONCEPT à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération ; d'effectuer cette cession de 2490m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 87 150 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI,
 - de fixer la date butoir de la signature de l'acte authentique au plus tard le 10 janvier 2020. Dans le cas où la signature de l'acte authentique n'interviendrait pas d'ici cette date, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre cette parcelle à la vente,
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement